

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1914)
Heft: 147

Artikel: Protestation de l'Assemblée générale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-626705>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Heer. A propos de Jurys, nous constatons une fois de plus la difficulté qu'il y a de consulter les sections dans le courant de l'année pour l'obtention d'une liste de propositions quelconques, surtout lorsque le temps est limité. Une partie seulement des sections se donnent la peine de répondre, d'autres arrivent en retard; bref, les résultats sont médiocres et difficiles à obtenir. Il y a là certainement une amélioration à faire et nous ne pouvons que vous recommander la proposition de la section de Neuchâtel à ce sujet.

La question des *Droits d'auteurs* avance avec une prudence et une lenteur peu communes. Espérons que le résultat, si jamais il y en a un, touchera à la perfection. En attendant, notre représentant au sein de

et les remèdes à y appliquer de façon à calmer cette opposition réactionnaire qui se fait jour partout et qui continue à grossir.

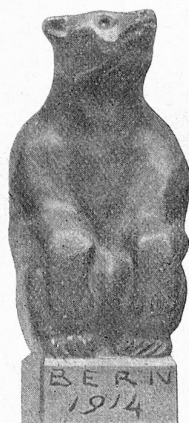
C'est là, croyons-nous, une des tâches les plus importantes que nous ayons devant nous dans l'exercice qui vient.

Protestation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses,



Bronzes incrustés.



Loïs Houriet, ciseleur, sculpteur et peintre.

la Commission continue à nous représenter de son mieux et fera son rapport en temps et lieu.

Les discussions sur les *Beaux-Arts aux Chambres fédérales* ont pris cette année une tournure tout à fait grave et les journaux en ont suffisamment parlé pour que chacun soit édifié à leur sujet. Nous ne pouvions rester les bras croisés devant ces attaques violentes autant qu'injustes dont le premier résultat fut la délégation d'un laïque dans le jury du Salon fédéral par la Commission fédérale des Beaux-Arts. Mais le Comité central ne pouvait agir seul dans une pareille occasion; il avait fait ce qu'il avait pu. Une assemblée extraordinaire de délégués était seule compétente pour donner à nos résolutions l'ampleur qui convenait. Elle fut donc convoquée à Olten et eut pour résultat l'envoi à M. le chef du Département fédéral de l'Intérieur des *résolutions* que vous avez pu lire dans le journal.

Certainement, notre rôle ne s'arrête pas là et nous devons poursuivre d'une façon attentive et ferme le maintien de nos droits et tâcher d'éviter le retour de l'élément laïc dans la gérance des questions d'art. Nous avons à veiller que la nouvelle ordonnance d'exécution que le Conseil fédéral est entrain de préparer, soit conforme à la dignité et à l'honneur des artistes.

Nous ne devons pas nous cacher que le mécontentement est général dans le public, c'est là un fait indéniable. Nous devons donc en rechercher les causes réelles

réunie à Aarau le 21 juin 1914, proteste avec indignation contre l'attitude malveillante et inintelligente d'une partie de nos autorités fédérales à l'égard de l'art de notre pays, encourageant les attaques de la presse et du public contre l'effort artistique actuel en Suisse.

N. B. Nous rendons attentif sur le fait que cette protestation a paru dans divers journaux sous une forme absolument inexacte.

Le Banquet.

Après l'assemblée générale réunie dans l'Aula du Collège cantonal, les sociétaires se retrouvent au banquet à l'Hôtel du *Bœuf d'Or*, où les attend une table de plus de 80 couverts. M. le colonel *Amsler* prend la parole au nom de la section d'Argovie et souhaite la bienvenue aux convives, aux membres des autres sections venus si nombreux. Il salue le représentant de l'Etat, M. le conservateur *Feer*. En un charmant discours, il montre avec esprit la contradiction des opinions qui ont